

La droite parisienne opposée à un renforcement des sanctions contre les terrasses illégales ?

Dans le cadre du réseau « Vivre Paris ! », nous avons participé activement à la concertation sur le nouveau règlement des terrasses parisiennes. Pendant tout le processus, un point revenait sans cesse et semblait faire consensus aussi bien entre exploitants et habitants qu'entre élus de gauche et de droite : les PV à 35 €, seule sanction actuellement possible contre les dépassements de terrasse (il y a aussi des procédures au tribunal, mais très longues et incertaines), ne sont absolument pas dissuasifs, d'autant qu'ils ne peuvent pas être infligés plusieurs fois par semaine ou même par mois, sous peine d'être considérés comme du « harcèlement » ! Devant l'inefficacité de ces PV, la plupart des agents de la force publique ont purement et simplement renoncé à sévir, ce qui explique le chaos qu'on observe actuellement sur les trottoirs parisiens. Certains établissements ne prennent même plus la peine de demander une autorisation pour installer leurs terrasses, tellement ils sont sûrs de leur impunité ! Or, rien ne sert de faire un nouveau règlement si on n'a pas les moyens de le faire appliquer. Constatant à quel point la loi est bafouée et les pouvoirs publics

ridiculisés, tout le monde semblait s'accorder à réclamer des sanctions plus lourdes contre les terrasses illégales.



Une députée socialiste, Sandrine Mazetier, a donc rédigé une proposition de loi prévoyant des PV allant jusqu'à 500 € par m², avec des astreintes pour chaque jour de retard, sur le modèle de ce qui existe pour les enseignes. Mais dès le premier examen de ce texte, la droite parisienne l'a rejeté en bloc. Elle a invoqué la très mauvaise rédaction et certains aspects anticonstitutionnels du texte, mais n'a pas jugé utile de proposer des amendements pour y remédier. Interpellé sur cette prise de position de l'UMP parisienne, le maire du 1^{er} Jean-François Legaret, qui nous avait promis son soutien pour un renforcement des sanctions contre les terrasses abusives, a prétexté qu'il

n'était au courant de rien : visiblement pas très motivé pour faire changer les choses, dans un arrondissement où la situation est pourtant devenue particulièrement insupportable.

Une première proposition faite par le PS en janvier 2011 avait déjà été écartée par le Sénat, également pour des problèmes de forme. En mars 2011, Mme Borne, directrice de l'urbanisme à la Ville de Paris, nous avait annoncé que la prochaine tentative serait la bonne et elle semblait sûre que cette fois la loi passerait. Nous sommes en octobre 2011, et un nouvel échec s'annonce : mauvaise rédaction à gauche, absence de propositions à droite ; nous commençons à suspecter de la mauvaise volonté des deux côtés !

Contrairement à ce que prétend le lobby des cafés et restaurants, nous ne sommes pas opposés aux terrasses, mais seulement aux terrasses illégales. Nous voulons l'application de la loi, rien de plus : est-ce trop demander ? Pour cela, nous refusons les discours hypocrites, nous voulons des sanctions efficaces. Nous demandons à nouveau solennellement aux parlementaires de droite et de gauche de mettre en place de tels outils dans les plus brefs délais.

Le prototype invisible

L'Hôtel de Ville multiplie les cachotteries sur le coût de la future Canopée des Halles et sur son aspect final. Anne Hidalgo a annoncé dans la presse que la Canopée coûterait finalement moins cher que prévu, mais c'était par rapport aux prix faramineux que demandaient les trois constructeurs ayant répondu à l'appel d'offre : le premier réclamait 36 % de plus que le budget prévu, le

deuxième 47 %, le troisième 91 % ! Finalement, un accord a été trouvé avec l'un des candidats, Vinci, sur une augmentation plus modérée que prévue. Mais, au total, le prix annoncé de la Canopée passe tout de même de 176 à 216 M€, en prélevant au passage 40 M€ dans les 60 M€ de provisions pour aléas (espérons qu'il n'y aura pas trop d'autre aléas, ce qui paraît douteux sachant que la première

pierre n'est pas encore posée...). Pour obtenir une augmentation modérée du prix, il a fallu que Vinci imagine un mode de construction différent de celui prévu par les architectes Berger et Anziutti, apparemment irréalisable. Cela explique peut-être la démolition précoce du fameux prototype en taille réelle de la Canopée, construit à grands frais (1 M€) sur un terrain de la SNCF à Vaires sur Marne. ●●●

●●● Ce prototype devait être achevé en octobre 2011 et être démoli début 2013 de façon à « permettre la vérification de la mise en pratique du



concept architectural souhaité et de faire des choix sur les matériaux, les méthodes de fabrication, d'installation ou d'adaptation des différents composants ». Dans le JDD du 10 septembre, Anne Hidalgo déclare qu'elle a vu ce prototype et que « Le résultat sera fabuleux, plus beau encore que sur les maquettes et les dessins ». Alléchés par cette évocation, nous demandons à le voir nous aussi. Réponse de M. Hucher, chef du projet : « Il est en cours de démolition et n'est pas visitable ». Comment comprendre

La Lettre d'ACCOMPLIR

qu'un objet prétendument si beau et par ailleurs si coûteux ait été démoli un an et demi avant la date prévue, sans que quiconque ait pu le voir ? Nous faisons l'hypothèse qu'en réalité le prototype était déjà obsolète, vu l'abandon du mode de construction initial, et que la Ville n'a pas souhaité le rendre public... Encore un million d'euros fichu en l'air ? ce ne serait pas le premier, et ce ne sera pas le dernier.

Urgence rue Bailleul

Le Conseil de quartier des Halles du 26 septembre s'est indigné, comme nous, de la situation catastrophique de la rue Bailleul. La suppression des trottoirs a entraîné de multiples infractions au sens unique, et plusieurs accidents graves ont été évités de peu ces derniers mois. Nous avons



écrit au Maire du 1er pour lui demander de réactiver le comité de suivi de la rue Bailleul afin de trouver une solution. Nous suggérons de mettre en place des potelets qui rétabliront une voie de circulation unique, afin de protéger les piétons et de décourager ceux qui prennent la rue à contresens.

Le manège a fait faillite

Nous avons appris que M. Loisel, propriétaire du manège des Halles, a fait faillite en raison de la date très tardive à laquelle une solution lui a été proposée par la Ville et de l'interruption forcée d'activité à laquelle il a été soumis pendant qu'il rénoverait un manège plus petit en vue d'une installation place des Innocents. Nous avons demandé qu'il bénéficie du dispositif d'aide financière prévu pour

les commerçants du Forum. En revanche la Ville n'envisage pas d'installer un autre manège en remplacement. Après avoir perdu il y a un an la bibliothèque La Fontaine et le jardin Lalanne, les enfants du quartier perdent donc définitivement les chevaux de bois, avant d'être privés prochainement de la place Cassin. Il ne fait pas bon être un gamin aux Halles-Montorgueil !



Les vide-greniers d'Accomplir

Nous avons relevé le défi qui consistait, à la demande du Maire du 2e Jacques Boutault, à reprendre en main l'organisation du grand vide-greniers de la rue de la Banque : avec près de 300 stands sur deux jours, ce fut un grand succès ! Nous avons également organisé le deuxième et dernier vide-greniers de la place Cassin, photographié ci-contre depuis les toits de Saint-Eustache (merci à la paroisse !).



Nous allons demander un rendez-

vous au Maire du 1er pour étudier les possibilités de relocalisation du vide-greniers pendant la durée du chantier, afin que cette animation puisse perdurer malgré les travaux.

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.